



PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 9 avril à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Beauregard à Cherré-Au, sous la présidence temporaire de M. Didier REVEAU, Président sortant.

Etaient présents : 53 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Bruno CEPRÉ, Mme Danièle CHARTRAIN, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, Mme Odile GESLIN, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Thierry GUÉRIN, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, M. Nicolas MARHADOUR, M. Dominique MORANCÉ, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, Mme Émilie PEROUX, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Frédéric POURRIOT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 0.

Pouvoirs : 2 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Jean-Yves HERMELINE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE.

Etaient excusés : 0.

Secrétaire de séance : M. Jannick NIEL.

I- DELIBERATIONS

1. Installation du Conseil de communauté

Considérant les résultats des élections municipales et communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants et des élections des maires et adjoints pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les suivants :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVEZE	CHARTRAIN Danièle	CHEVALIER Philippe
BEILLE	de CALONNE Arnault	URSELLA Gaëtan
BOESSE LE SEC	CEPRÉ Bruno	DURR Sue-Helen
BOUER	AUGER Serge	DAVID Pascal

CHAMPROND	FOURNIER Amandine	COUALLIER Josiane
CHERRE-AU	BOSSY Catherine	
	CORMIER Christine	
	NIEL Jannick	
	RENARD Jean-Yves	
	WERMEISTER Guy	
CORMES	TORCHÉ Didier	CRUCHET-GIRARD Audrey
COURGENARD	BERNARD Luc	LOCTEAU Mickaël
DEHAULT	POURRIOT Frédéric	BLAVETTE Philippe
DUNEAU	CIRON Joël	BLOT Marianne
GREEZ SUR ROC	MORAND Myriam	LEROY Aurore
LA BOSSE	BELLENCONTRE Raymond	DESTOUCHES Sophie
LA CHAPELLE DU BOIS	BOURGOIN Pascal	FOUQUERAY Olivier
LA CHAPELLE ST REMY	DURAND Olivier	LE CAIGNARD Christelle
LA FERTE BERNARD	BOIS Emmanuel	
	DOLLON Sophie	
	GITS Alexis	
	GOURAUD Angélique	
	LEBLANC Michaël	
	LEMOINE Sylvie	
	LERAT Caroline	
	MORANCE Dominique	
	PAPILLON Éric	
	PELLETIER Céline	
	PHILIBERT Laurent	
	POURCEAU Christelle	
	RENVOIZÉ Thierry	
	REVEAU Didier	
	SEQUEIRA Sylvie	
	TRASSART-ROQUAIN Sandra	
LAMNAY	PIOGER Nadège	NORMAND Christophe
LE LUART	CRUCHET Alain	
	PAPIN Emilie	
MELLERAY	MOTRON Christophe	BRUNEAU Justin
MONTMIRAIL	DUMUR Jean	PAUMIER Magali
PREVAL	MARHADOUR Nicolas	VOLET Jérôme
PREVELLES	MARCOTTE Roland	POIRIER Stéphane
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	BONNET-MADIN Mathieu	GAULUPEAU Christian
SAINT DENIS DES COUDRAIS	HERMELINE Jean-Yves	BARBIER Jacques
SAINT JEAN DES ECHELLES	GESLIN Odile	GOULLIER Yves
SAINT MAIXENT	BARBIER Éric	CRUCHET Pierre
SAINT MARTIN DES MONTS	ÉDET Patricia	BROUARD Jacques
SAINT ULPHACE	GUÉRIN Thierry	BERNARD-BRUNEL Nathalie
SCEAUX SUR HUISNE	DESCOMBES Éric	LECOMTE Éric
SOUVIGNE SUR MEME	VEEGAERT Laëtitia	JOUBERT Jean-Yves
THELIGNY	PAUVERT Willy	BOURGEOIS Francine
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	BOURNEUF Régis	
	PERROUX Emilie	
	ROUILLON Marie-Claude	
VILLAINES LA GONAI	ODEAU Michel	BONTEMPS Clara
VOUVRAY SUR HUISNE	COMBE Dominique	LEBRETON Roger

M. Didier REVEAU procède à l'appel nominatif des conseillers communautaires appelés à élire le futur Président.

L'ensemble des élus présents (soit 53 conseillers) est retracé dans le tableau ci-dessous :

<i>Communes</i>	<i>Prénom et Nom</i>	<i>Communes</i>	<i>Prénom et Nom</i>
AVEZE	Danièle CHARTRAIN	LA FERTE BERNARD	Laurent PHILIBERT
BEILLE	Arnault de CALONNE		Christelle POURCEAU
BOESSE LE SEC	Bruno CEPRÉ		Thierry RENVOIZÉ
BOUER	Serge AUGER		Didier REVEAU
CHAMPROND	Amandine FOURNIER		Sylvie SEQUEIRA
CHERRE-AU	Christine CORMIER		Sandra TRASSART-ROQUAIN
	Jannick NIEL	LAMNAY	Nadège PIOGER
	Jean-Yves RENARD	LE LUART	Alain CRUCHET
	Guy WERMEISTER	LE LUART	Emilie PAPIN
CORMES	Didier TORCHÉ	MELLERAY	Christophe MOTRON
COURGENARD	Luc BERNARD	MONTMIRAIL	Jean DUMUR
DEHAULT	Frédéric POURRIOT	PREVAL	Nicolas MARHADOUR
DUNEAU	Joël CIRON	PREVELLES	Roland MARCOTTE
GREEZ-SUR-ROC	Myriam MORAND	ST AUBIN DES COUDRAIS	Mathieu BONNET-MADIN
LA BOSSE	Raymond BELLENCONTRE	ST JEAN DES ECHELLES	Odile GESLIN
LA CHAPELLE DU BOIS	Pascal BOURGOIN	ST MAIXENT	Éric BARBIER
LA CHAPELLE ST REMY	Olivier DURAND	ST MARTIN DES MONTS	Patricia ÉDET
LA FERTE BERNARD	Emmanuel BOIS	ST ULPHACE	Thierry GUÉRIN
	Sophie DOLLON	SCEAUX SUR HUISNE	Éric DESCOMBES
	Alexis GITS	SOUVIGNE SUR MEME	Laëtitia VEEGAERT
	Angélique GOURAUD	THELIGNY	Willy PAUVERT
	Michaël LEBLANC	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	Régis BOURNEUF
	Sylvie LEMOINE		Emilie PERROUX
	Caroline LERAT		Marie-Claude ROUILLON
	Dominique MORANCE	VILLAINES LA GONAI	Michel ODEAU
	Éric PAPILLON	VOUVRAY SUR HUISNE	Dominique COMBE
	Céline PELLETIER		

M. Didier REVEAU déclare le Conseil communautaire installé et constate que le quorum est réuni pour procéder à l'élection du futur Président.

Pris acte

2. Election du Président (Doyen d'âge)

Considérant que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Régis BOURNEUF, Doyen d'âge sollicite les candidats à se présenter à l'élection du Président.

Un conseiller communautaire propose sa candidature :

- M. Didier REVEAU

M. Régis BOURNEUF fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 53, incrémenté de 2 pouvoirs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27

Ont obtenu :

- M. Alexis GITS : 1 voix
- M. Jannick NIEL : 1 voix
- M. Didier REVEAU : 50 voix

M. Didier REVEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Président de la Communauté de communes du Perche Emeraude**.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents et de membres du Bureau

RAPPELLE que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

DECIDE en conséquence, de fixer à 10 le nombre de Vice-présidents et à 4 le nombre de Membres du Bureau.

Adopté à l'unanimité

4. Election des Vice-présidents et des membres du Bureau

Vu la délibération n°09-04-2026-003 du 9 avril 2026 portant création de 10 postes de Vice-présidents et de 4 postes de membres délégués du bureau,

Considérant que les Vice-présidents et les membres délégués du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est procédé à l'élection successive des 10 Vice-présidents et des 4 membres délégués du Bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du 1^{er} Vice-président

Le Président

- ✉ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 1^{er} Vice-président,
- ✉ enregistre la candidature de Mme Patricia EDET.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------|---------|
| ✉ Mme Patricia EDET | 51 voix |
| ✉ M. Jannick NIEL | 1 voix |

A la majorité absolue des membres votants,

Mme Patricia EDET, est élue au 1^{er} tour : **1^{ère} Vice-présidente**.

Election du 2^{ème} Vice-président

Le Président

- ✉ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 2^{ème} Vice-président,
- ✉ enregistre la candidature de M. Jean DUMUR.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27

A obtenu :

✚ M. Jean DUMUR 52 voix

A la majorité absolue des membres votants,
M. Jean DUMUR, est élu au 1^{er} tour : **2^{ème} Vice-président.**

Election du 3^{ème} Vice-président

Le Président

- ✚ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 3^{ème} Vice-président,
- ✚ enregistre la candidature de M. Éric DESCOMBES.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

A obtenu :

✚ M. Éric DESCOMBES 54 voix

A la majorité absolue des membres votants,

M. Éric DESCOMBES, est élu au 1^{er} tour : **3^{ème} Vice-président.**

Election du 4^{ème} Vice-président

Le Président

- ✚ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 4^{ème} Vice-président,
- ✚ enregistre la candidature de M. Thierry RENVOIZÉ.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	3
Suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

A obtenu :

✎ M. Thierry RENVOIZÉ

46 voix

A la majorité absolue des membres votants,
M. Thierry RENVOIZÉ, est élu au 1^{er} tour : **4^{ème} Vice-président.**

Election du 5^{ème} Vice-président

Le Président

- ✎ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 5^{ème} Vice-président,
- ✎ enregistre la candidature de Mme Nadège PIOGER.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

A obtenu :

✎ Mme Nadège PIOGER

50 voix

A la majorité absolue des membres votants,
Mme Nadège PIOGER, est élue au 1^{er} tour : **5^{ème} Vice-présidente.**

Election du 6^{ème} Vice-président

Le Président

- ✎ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 6^{ème} Vice-président,
- ✎ enregistre la candidature de M. Michel ODEAU.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	1
Suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

✎ M. Régis BOURNEUF

1 voix

✎ M. Michel ODEAU

48 voix

A la majorité absolue des membres votants,
M. Michel ODEAU, est élu au 1^{er} tour : **6^{ème} Vice-président.**

Election du 7^{ème} Vice-président

Le Président

- ↳ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 7^{ème} Vice-président,
- ↳ propose la candidature de M. Jannick NIEL.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

A obtenu :

↳ M. Jannick NIEL 49 voix

A la majorité absolue des membres votants,
M. Jannick NIEL, est élu au 1^{er} tour : **7^{ème} Vice-président.**

Election du 8^{ème} Vice-président

Le Président

- ↳ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 8^{ème} Vice-président,
- ↳ enregistre la candidature de M. Alain CRUCHET.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	1
Suffrages exprimés :	51
Majorité absolue :	26

A obtenu :

↳ M. Alain CRUCHET 51 voix

A la majorité absolue des membres votants,
M. Alain CRUCHET, est élu au 1^{er} tour : **8^{ème} Vice-président.**

Election du 9^{ème} Vice-président

Le Président

- ↳ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 9^{ème} Vice-président,
- ↳ enregistre la candidature de M. Éric PAPILLON.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	1
Suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

A obtenu :

↳ M. Éric PAPILLON	49 voix
--------------------	---------

A la majorité absolue des membres votants,
M. Éric PAPILLON, est élu au 1^{er} tour : **9^{ème} Vice-président.**

Election du 10^{ème} Vice-président

Le Président

- ↳ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 10^{ème} Vice-président,
- ↳ enregistre la candidature de M. Didier TORCHÉ.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	4
Suffrages exprimés :	44
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

↳ M. Alain CRUCHET	1 voix
↳ Mme Nadège PIOGER	1 voix
↳ M. Didier TORCHÉ	42 voix

A la majorité absolue des membres votants,
M. Didier TORCHÉ, est élu au 1^{er} tour : **10^{ème} Vice-président.**

Election du 1^{er} membre du Bureau

Le Président

- ↳ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 1^{er} membre du Bureau,
- ↳ enregistre la candidature de M. Régis BOURNEUF.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	16
Bulletins nuls :	1
Suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	20

Ont obtenu :

✎ M. Régis BOURNEUF	37 voix
✎ Mme Marie-Claude ROUILLON	1 voix

A la majorité absolue des membres votants,

M. Régis BOURNEUF, est élu au 1^{er} tour : **1^{er} membre délégué du Bureau.**

Election du 2^{ème} membre du Bureau

Le Président

- ✎ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 2^{ème} membre du Bureau,
- ✎ enregistre les candidatures de M. Willy PAUVERT.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	13
Bulletins nuls :	3
Suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu :

✎ M. Willy PAUVERT	38 voix
✎ M. Laurent PHILIBERT	1 voix

A la majorité absolue des membres votants,

M. Willy PAUVERT, est élu au 1^{er} tour : **2^{ème} membre délégué du Bureau.**

Election du 3^{ème} membre du Bureau

Le Président

- ✎ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 3^{ème} membre du Bureau,
- ✎ enregistre la candidature de Mme Dominique COMBE.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

Ont obtenu :

✎ Mme Dominique COMBE	48 voix
✎ M. Christophe MOTRON	1 voix
✎ M. Didier REVEAU	1 voix

A la majorité absolue des membres votants,

Mme Dominique COMBE, est élu au 1^{er} tour : **3^{ème} membre délégué du Bureau.**

Election du 4^{ème} membre du Bureau

Le Président

- ↳ sollicite les candidats à se présenter à l'élection du 4^{ème} membre du Bureau,
- ↳ enregistre les candidatures de M. Alexis GITS, M. Christophe MOTRON et Mme Marie-Claude ROUILLON.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à voter est de 55 dont 2 pouvoirs.

Après dépouillement du vote à bulletin secret, au premier tour,

Nombre de bulletins :	55
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	6
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

↳ M. Alexis GITS	4 voix
↳ M. Christophe MOTRON	31 voix
↳ Mme Nadège PIOGER	1 voix
↳ Mme Marie-Claude ROUILLON	11 voix

A la majorité absolue des membres votants,

M. Christophe MOTRON, est élu au 1^{er} tour : **4^{ème} membre délégué du Bureau.**

Les élections achevées, le Président présente en conséquence le Bureau :

↳ M. Didier REVEAU	Président
↳ Mme Patricia EDET	1^{ère} Vice-présidente
↳ M. Jean DUMUR	2^{ème} Vice-président
↳ M. Éric DESCOMBES	3^{ème} Vice-président
↳ M. Thierry RENVOIZÉ	4^{ème} Vice-président
↳ Mme Nadège PIOGER	5^{ème} Vice-présidente
↳ M. Michel ODEAU	6^{ème} Vice-président
↳ M. Jannick NIEL	7^{ème} Vice-président
↳ M. Alain CRUCHET	8^{ème} Vice-président
↳ M. Éric PAPILLON	9^{ème} Vice-président
↳ M. Didier TORCHÉ	10^{ème} Vice-président
↳ M. Régis BOURNEUF	1^{er} Membre délégué du bureau
↳ M. Willy PAUVERT	2^{ème} Membre délégué du bureau
↳ Mme Dominique COMBE	3^{ème} Membre délégué du bureau
↳ M. Christophe MOTRON	4^{ème} Membre délégué du bureau

5. Lecture de la charte de l'élu local

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

PREND ACTE que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Président des communautés de lire puis distribuer la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Le Président **DONNE LECTURE** des articles de la Charte de l'élu local.

Pris acte

6. Délégation d'attributions du conseil communautaire au Président

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

EXPOSE les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Président peut recevoir, pour la durée de son mandat délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

PROPOSE de reconduire la délégation du Conseil communautaire au Président dans les mêmes termes que ceux adoptés pour le précédent mandat soit de donner pouvoir au Président :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics
- 2- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- 3- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés non formalisés de travaux dont le montant global n'excède pas 250 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés non formalisés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 7- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
- 8- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 9- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- 10- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 11- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 12- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle
- 13- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil de communauté
- 14- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 millions d'euros
- 15- D'exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil communautaire
- 16- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code
- 17- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux
- 18- Signature des conventions non assorties de conditions financières (exemple : convention d'échanges de données avec des services de l'Etat, etc.), ainsi que tous les documents s'y référant.

DECIDE de donner pouvoir de délégation au Président de la Communauté de communes, sur les bases précitées.

Adopté à l'unanimité

7. Délégation de fonction et de signature du Président

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

EST INFORME que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du Bureau.

Ces délégations permettent d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services communautaires.

PREND ACTE que le Président souhaite :

- donner pouvoir de délégation de fonction à l'ensemble des Vice-présidents dans les missions qu'ils assurent et animent au sein de leur commission,
- et que les deux premiers Vice-présidents soient investis du pouvoir de délégation générale de fonction et de signature afin qu'ils assurent la bonne marche, la continuité des services, les responsabilités et engagements de la Communauté, en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Adopté à l'unanimité

8. Répartition des délégations du Président aux Vice-présidents

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

INFORME le Conseil de la répartition des délégations pour chaque Vice-président :

- Mme Patricia EDET 1^{ère} Vice-présidente en charge de la Petite enfance, de l'enfance, de la solidarité et du sport
- M. Jean DUMUR 2^{ème} Vice-président en charge de l'Agriculture et de la ruralité
- M. Éric DESCOMBES 3^{ème} Vice-président en charge du Logement, des mobilités et des énergies renouvelables
- M. Thierry RENVOIZÉ 4^{ème} Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Mme Nadège PIOGER 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Attractivité, la culture et la communication
- M. Michel ODEAU 6^{ème} Vice-président en charge de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement
- M. Jannick NIEL 7^{ème} Vice-président en charge des Finances et des comptes publics
- M. Alain CRUCHET 8^{ème} Vice-président en charge de la Mutualisation et des coopérations extérieures
- M. Éric PAPILLON 9^{ème} Vice-président en charge des Equipements et travaux
- M. Didier TORCHÉ 10^{ème} Vice-président en charge de l'Economie, du tourisme et de l'emploi

Pris acte

9. Régime indemnitaire du Président et des Vice-présidents

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

EST INFORME que le régime indemnitaire du Président et des Vice-présidents est déterminé en fonction d'un pourcentage de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique. Pour information, cet indice est actuellement fixé à 1027.

INDEMNITES BRUTES DE FONCTIONS D'ELUS LOCAUX :

POPULATION *	Président		Vice-Président	
	Taux maximum (% de l'indice brut terminal)	Montant brut mensuel maximum	Taux maximum (% de l'indice brut terminal)	Montant brut mensuel maximum
De 20 000 à 49 999	67,50 %	2 775 €	24,73 %	1 017 €

** population totale comptabilisée lors du dernier recensement*

PREND ACTE des indemnités votées pour les mandats précédents :

	Président	Vice-Président
2014-2020	67.5% - 2 565,99 €	1 ^{ère} VP - 19,50% - 741,27 € Autres VP - 11,89% - 452,00 €
2020-2026	67.5% - 2 625,35 €	11,89% - 462,46 €

EST INFORME que l'enveloppe indemnitaire globale est limitée à l'indemnité maximale du Président complétée de celles du nombre maximal de vice-présidents (jusqu'à 20% de l'effectif du conseil) et que les indemnités seront revalorisées automatiquement si la valeur de l'indice brut terminal évolue.

PREND ACTE que le Président propose de réduire son indemnité à hauteur de 55,61%.

DECIDE d'appliquer le taux de 55,61% pour le Président, ce qui représente une indemnité brute mensuelle de 2 285,86 €, et le taux de 11,89 % pour l'ensemble des Vice-présidents soit une indemnité brute mensuelle de 488,74 € pour chaque vice-Président, selon les valeurs d'indice en vigueur.

Adopté à la majorité (1 abstention)

10. Création d'une Commission d'Appel d'offres (CAO) et définition des conditions de dépôt de liste en vue d'élire les membres

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

PREND ACTE qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres pour l'examen des offres dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure formalisée.

DECIDE de créer une commission d'appel d'offres à caractère permanent, pour l'examen des offres dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure formalisée, conformément aux dispositions précitées.

FIXE la composition comme suit :

- Le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, Président de la commission
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste

VALIDE les conditions de dépôt de listes comme suit :

- Tout conseiller communautaire titulaire peut déposer une liste qui comprendra 5 titulaires et 5 suppléants selon le modèle suivant :
 - Titulaire :
 1. M./Mme.....
 2. M./Mme.....
 3. M./Mme.....
 4. M./Mme.....
 5. M./Mme.....
 - Suppléant :
 1. M./Mme.....
 2. M./Mme.....
 3. M./Mme.....
 4. M./Mme.....
 5. M./Mme.....
- Tout conseiller communautaire titulaire peut se porter candidat en indiquant s'il souhaite être titulaire ou suppléant de la CAO.
- Les candidatures et la constitution du ou des listes seront traitées par ordre d'arrivée.
- A défaut de candidatures ou en cas d'insuffisance de candidats, une liste sera établie en séance après recueil des candidatures.
- Le dépôt des candidatures et des listes est autorisé jusqu'à 4 jours calendaires avant la tenue de la prochaine séance de Conseil communautaire.
- Tout dépôt de candidature ou de liste doit être adressé au secrétariat de la Communauté de communes (secretariat@perche-emeraude.com).

Adopté à l'unanimité

11. Création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et définition des conditions de dépôt de listes en vue d'élire les membres

Rapport présenté par M. Didier REVEAU, Président

PREND ACTE qu'il est nécessaire de constituer une commission de Délégation de Service Public afin d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre, analyser les offres et assurer le suivi de ces procédures. A ce jour, seule la gestion du centre aquatique est soumise à ce type de procédure.

DECIDE de créer une commission de Délégation de Service Public à caractère permanent, afin d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre, analyser les offres et assurer le suivi de ces procédures, conformément aux dispositions précitées.

FIXE la composition comme suit :

- Le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, Président de la commission
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VALIDE les conditions de dépôt de listes comme suit :

- Tout conseiller communautaire titulaire peut déposer une liste qui comprendra 5 titulaires et 5 suppléants selon le modèle suivant :
 - Titulaire :
 1. M./Mme.....
 2. M./Mme.....
 3. M./Mme.....
 4. M./Mme.....
 5. M./Mme.....
 - Suppléant :
 6. M./Mme.....
 7. M./Mme.....
 8. M./Mme.....
 9. M./Mme.....
 10. M./Mme.....
- Tout conseiller communautaire titulaire peut se porter candidat en indiquant s'il souhaite être titulaire ou suppléant de la CDSP.
- Les candidatures et la constitution du ou des listes seront traitées par ordre d'arrivée.
- A défaut de candidatures ou en cas d'insuffisance de candidats, une liste sera établie en séance après recueil des candidatures.
- Le dépôt des candidatures et des listes est autorisé jusqu'à 4 jours calendaires avant la tenue de la prochaine séance de Conseil communautaire.
- Tout dépôt de candidature ou de liste doit être adressé au secrétariat de la Communauté de communes (secretariat@perche-emeraude.com).

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le 24 juin 2026

Le Secrétaire



M. Jannick NIEL

Le Président



M. Didier REVEAU